



# Le volet territorial du FEAMP en Bretagne

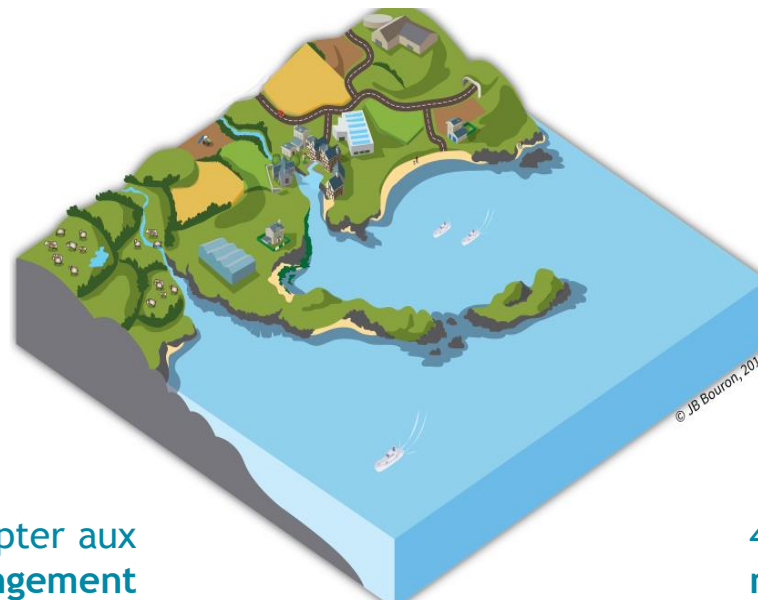
12 janvier 2016 - La Richardais

# Les enjeux Mer et Littoral en Bretagne

1. Valoriser pleinement les atouts maritimes de la Bretagne en développant une économie diversifiée et ancrée dans l'innovation et le développement durable

2. Maîtriser l'urbanisation et favoriser la diversité sociale sur le littoral

7. Préserver le potentiel social, écologique et économique des îles bretonnes



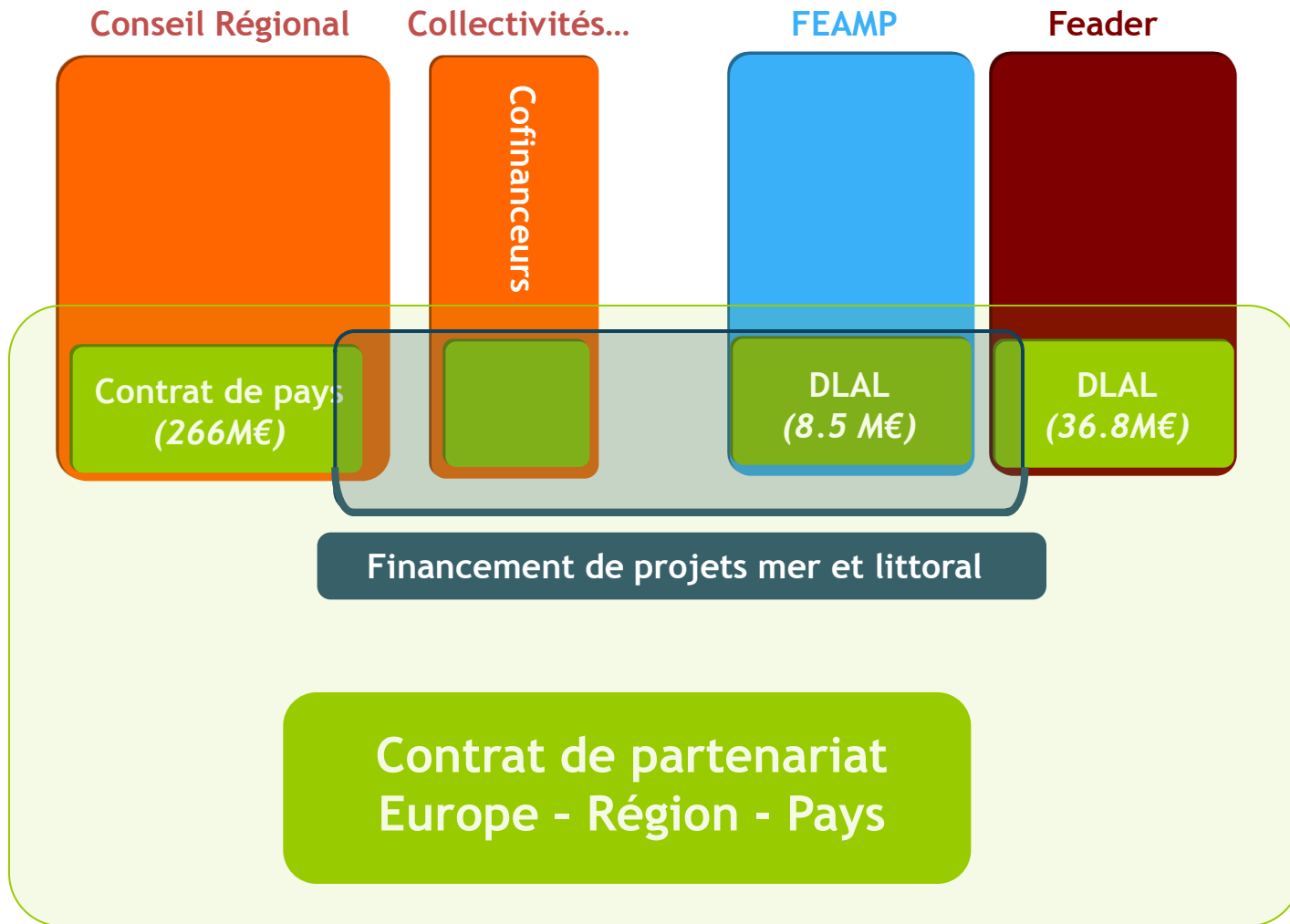
3. Préserver le patrimoine naturel et maintenir le potentiel écologique des espaces côtiers bretons

6. Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique sur la zone côtière

4. Restaurer la qualité des masses d'eau côtières et réduire les pollutions sur le littoral

5. Préserver et valoriser le patrimoine culturel maritime

# ▶ Les dispositifs financiers



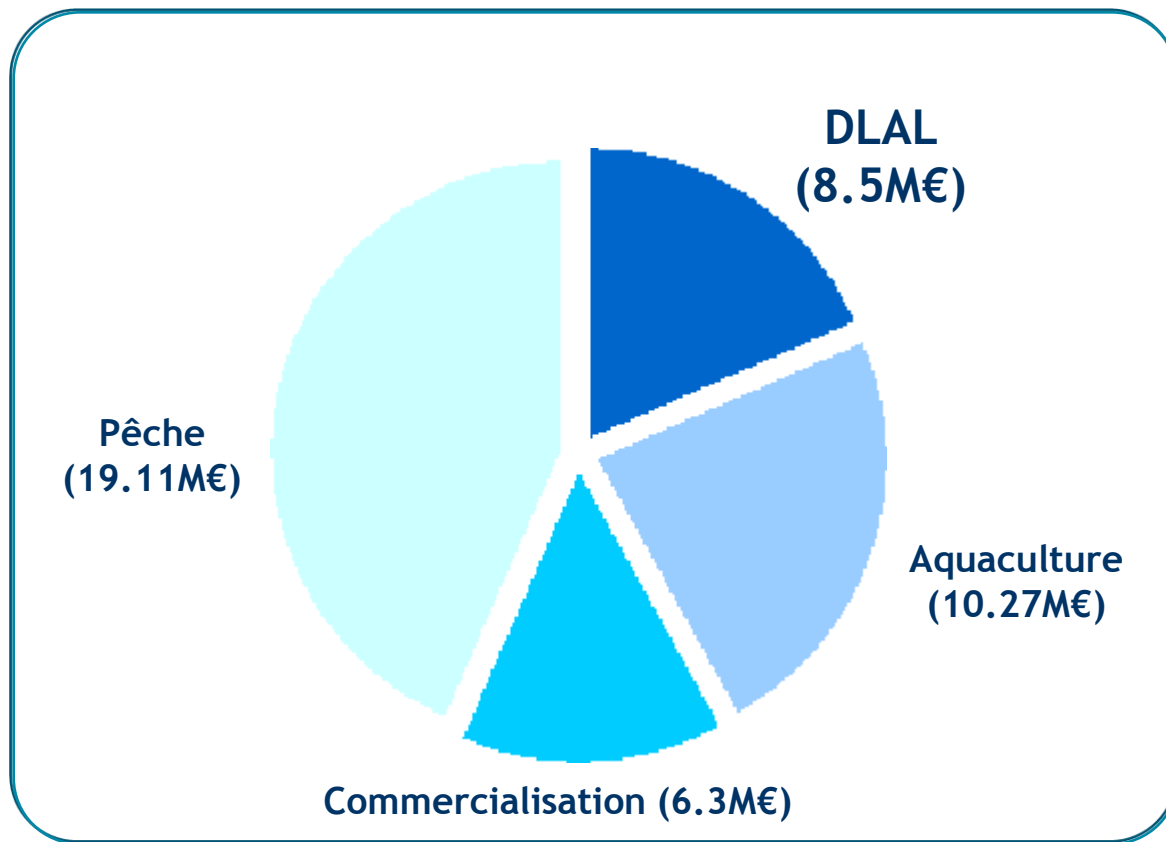
# Le volet mer et littoral de la stratégie territoriale

Articuler politique régionale et territorialisation des fonds européens



Exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne

## DLAL FEAMP, un dispositif financier ambitieux



Répartition de l'enveloppe régionale du FEAMP (43.8M€)

# Les budgets nationaux DLAL FEAMP



## Enveloppe nationale

➔ 22,5 M€ DLAL (17% des mesures régionales)

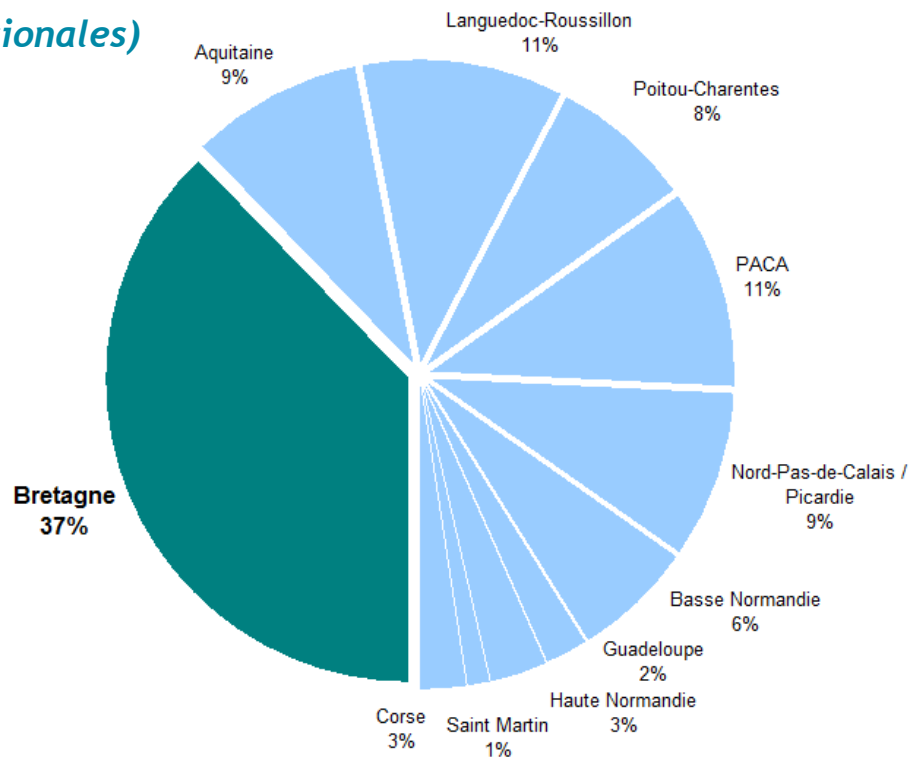
➔ Pour une cible de 24 DLAL



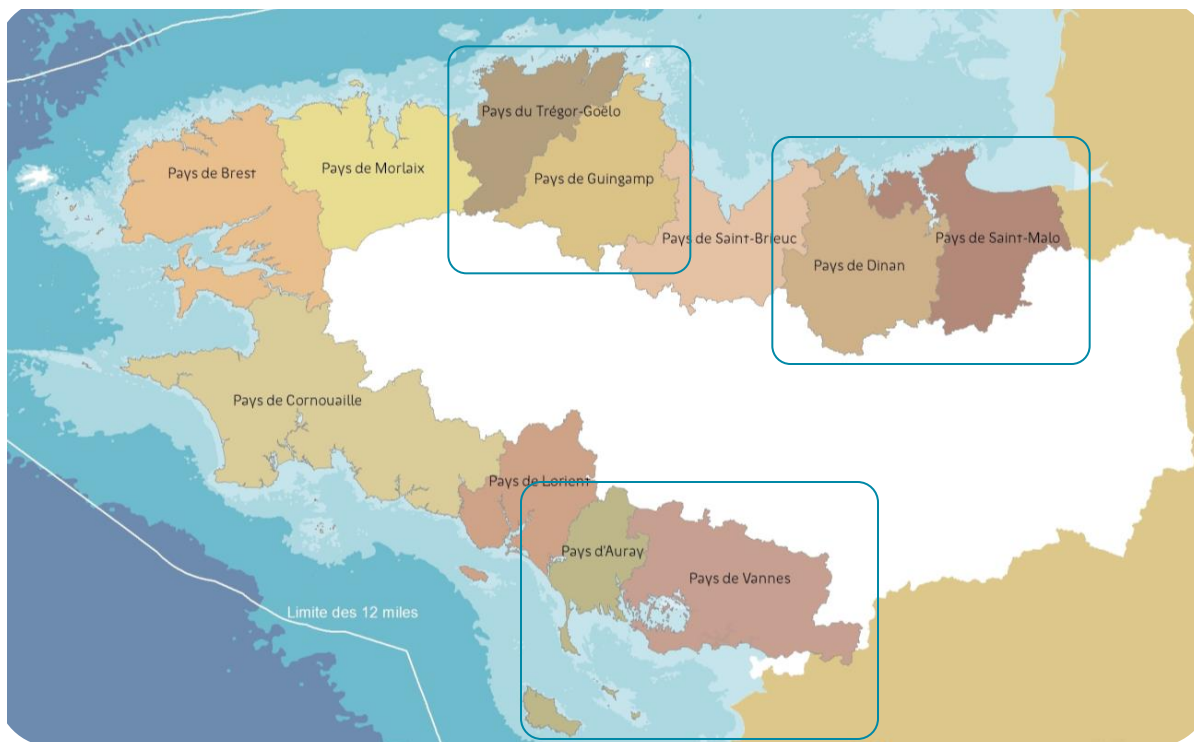
## Région Bretagne

8,5 M€ DLAL

19% FEAMP 43,8 M €



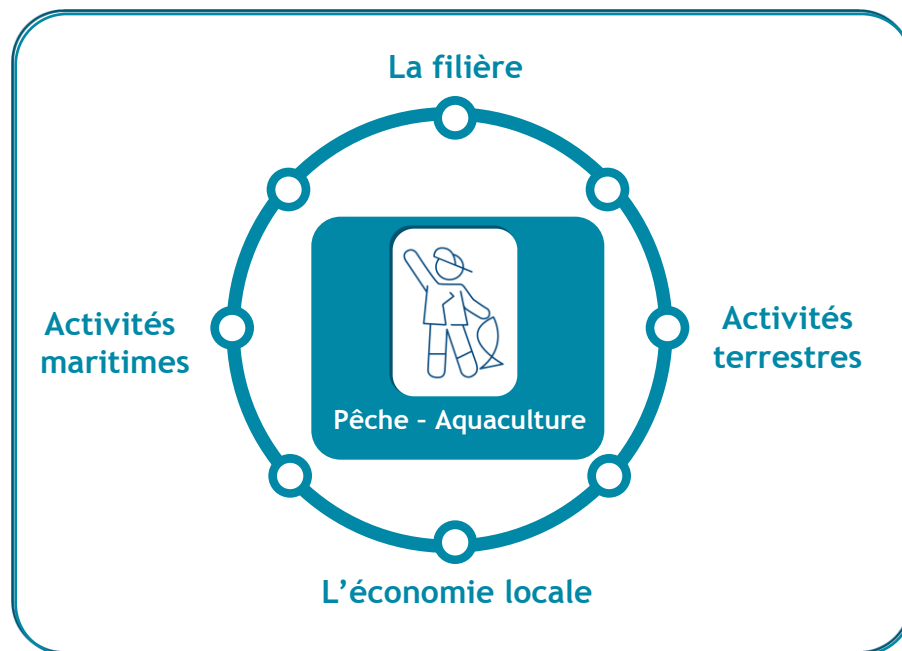
## Le cas particulier des candidatures communes



- ➔ Désignation d'un Pays chef de file,
- ➔ Une animation sur l'ensemble du territoire,
- ➔ Une gouvernance à adapter.

## L'ambition du volet territorial du FEAMP (DLAL)

Créer des synergies entre les filières pêche et aquaculture et le développement des territoires



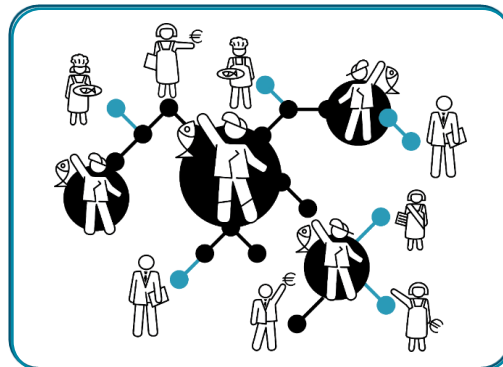
→ Positionner les activités de la pêche et de l'aquaculture au cœur du projet de développement des territoires maritimes



# La stratégie régionale de mise en œuvre du DLAL FEAMP

## Les axes de travail

- 1 Conforter la place des acteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la gestion des territoires maritimes
- 2 Créer les conditions favorables pour un développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans les territoires maritimes
- 3 Faire des activités de pêche et d'aquaculture, un levier de développement des territoires maritimes



# Les axes stratégiques régionaux du DLAL FEAMP

## 1 - Conforter la place des acteurs des filières de la pêche et de l'aquaculture dans la gestion des territoires maritimes

*Mettre en œuvre un dispositif de gouvernance à l'échelle du pays, afin d'amener l'ensemble des acteurs maritimes à se mobiliser et à s'investir dans un projet de développement maritime local en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour les cinq prochaines années*

→ **Elaboration d'une commission mer et littoral** : La commission mer et littoral mobilisera les acteurs maritimes du territoire dont l'ensemble des filières de la pêche et de l'aquaculture (production, transformation, commercialisation). Cet espace de concertation est garant d'une approche concertée et intégrée des enjeux maritimes.

## Les axes stratégiques régionaux du DLAL FEAMP

### 2 - Créer les conditions favorables pour un développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans les territoires maritimes

#### 2.1 - Renforcer l'insertion harmonieuse des activités de pêche et d'aquaculture

*Contribuer à une planification des espaces, afin de garantir l'accès à la mer et les espaces nécessaires pour les développements actuels et futurs des activités de pêche et d'aquaculture à terre et en mer, tout en prenant en compte les besoins des autres activités et usages.*

- Contribuer à la réalisation d'un diagnostic territorial et prospectif des filières de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle du Pays, afin d'alimenter un outil d'observation et de suivi des activités maritimes et ainsi préserver les espaces dédiés aux activités halieutiques,
- Renforcer la concertation pour favoriser l'intégration, des synergies à développer entre les filières de la pêche et de l'aquaculture et les autres usages, dans les dispositifs de planification.

## Les axes stratégiques régionaux du DLAL FEAMP

### 2 - Créer les conditions favorables pour un développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans les territoires maritimes

#### 2.2 - Améliorer la qualité de la ressource et des milieux de production

*Soutenir les initiatives en faveur de l'environnement, permettant d'impliquer les acteurs dans la gestion concertée des milieux liés aux activités de pêche et d'aquaculture et d'améliorer les interactions entre le milieu et les activités de pêche et d'aquaculture*

- Contribuer à évaluer et améliorer les capacités d'accueil du territoire,
- Accélérer la restauration de la qualité des masses d'eaux côtières (zones conchylicoles, sites de pêche à pied, sites portuaires), en lien avec les SAGE, en s'appuyant sur des espaces de concertation locale,
- Lutter contre les pollutions marines, par des plans d'interventions adaptés aux risques encourus et en contribuant à la gestion des macro-déchets sur le littoral,
- *Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'anticipation des effets du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture du territoire.*

## Les axes stratégiques régionaux du DLAL FEAMP

2 - Créer les conditions favorables pour un développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans les territoires maritimes

2.3 - Contribuer à valoriser l'image de la pêche et l'aquaculture sur le territoire

*Promouvoir la filière de la pêche et de l'aquaculture auprès de tous les usagers et acteurs du territoire afin de développer une conscience maritime et renforcer l'acceptabilité de ces activités*

- **Elaborer des temps de sensibilisation** à destination des acteurs du territoire (élus, associations, structures professionnelles), afin d'améliorer la connaissance des filières de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire,
- **Mettre en œuvre un espace documentaire** pour diffuser l'information capitalisée dans le cadre du DLAL FEAMP.
- **Développer des projets d'éducation à la mer et au littoral** à destination des jeunes et du grand public.

## ▶ Les axes stratégiques régionaux du DLAL FEAMP

### 3 - Faire des activités de pêche et d'aquaculture, un levier de développement durable des territoires maritimes

#### 3.1 - Augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture

*Assurer la pérennité des filières pêche et aquaculture par un soutien à l'innovation et l'investissement dans des filières durables pour apporter de la valeur ajoutée sur le territoire*

- **Développer des complémentarités** entre les filières pêche et aquaculture mais également entre ces filières et les autres activités du territoire localisées sur le littoral ou dans l'arrière-pays, notamment des projets incluant des synergies entre les différents secteurs de production primaire afin de mutualiser des moyens de productions, de transformations et de stockages,
- **Valorisation des produits, co-produits et des espèces existantes ou nouvelles**, en accompagnant la différenciation des produits (qualité, origine locale, durabilité sociale, économie circulaire, etc.) et en favorisant le territoire local (réseaux de distribution de proximité, transformation...),

## ▶ Les axes stratégiques régionaux du DLAL FEAMP

3 - Faire des activités de pêche et d'aquaculture, un levier de développement durable des territoires maritimes

3.2 - Contribuer à la diversification des sources de revenus des pêcheurs et des aquaculteurs par le développement d'activités complémentaires

*Développer des projets de diversification, à caractère innovant et collectif*

→ Intégration des activités de pêche et d'aquaculture dans l'économie touristique du territoire, en développant l'accès aux installations et en valorisant le patrimoine maritime.

→ ...

## ▶ Les axes stratégiques régionaux du DLAL FEAMP

**3 - Faire des activités de pêche et d'aquaculture, un levier de développement durable des territoires maritimes**

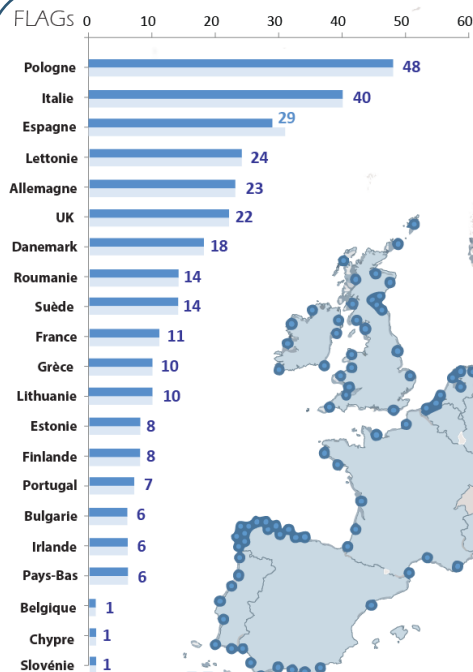
**3.3 - Promouvoir l'inclusion sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture**

*Contribuer au maintien et la création d'emplois dans les filières pêche et aquaculture*

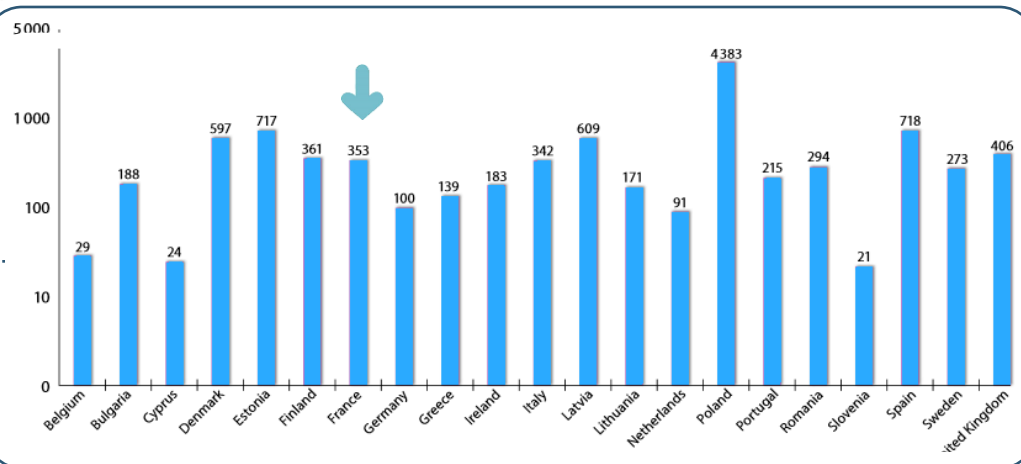
- Contribuer à améliorer les conditions de travail des professionnels,
- Favoriser l'attractivité des métiers et les faire connaître,
- Faciliter l'accès aux emplois dans ces secteurs (réinsertion, publics en situation de handicap, réinsertion de publics éloignés de l'emploi, jeunes entrant sur le marché du travail),
- Favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les métiers des filières de la pêche et de l'aquaculture.



# Bilan de l'axe 4 du FEP

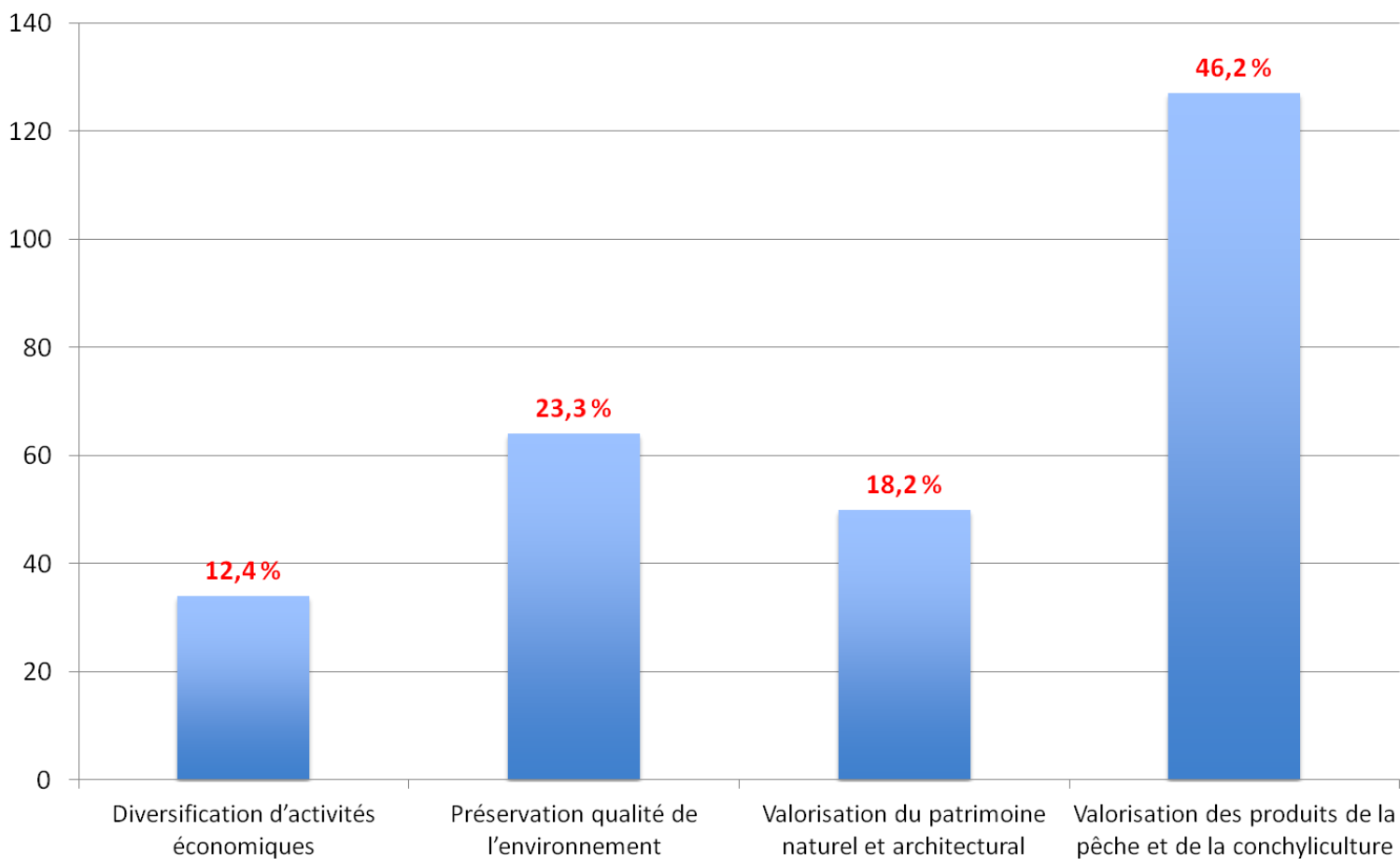


- ✓ 312 FLAG (11 FLAG en France)
- ✓ 13% du budget FEP (2007-2013)
- ✓ Budget moyen par groupe : 2.7 M€

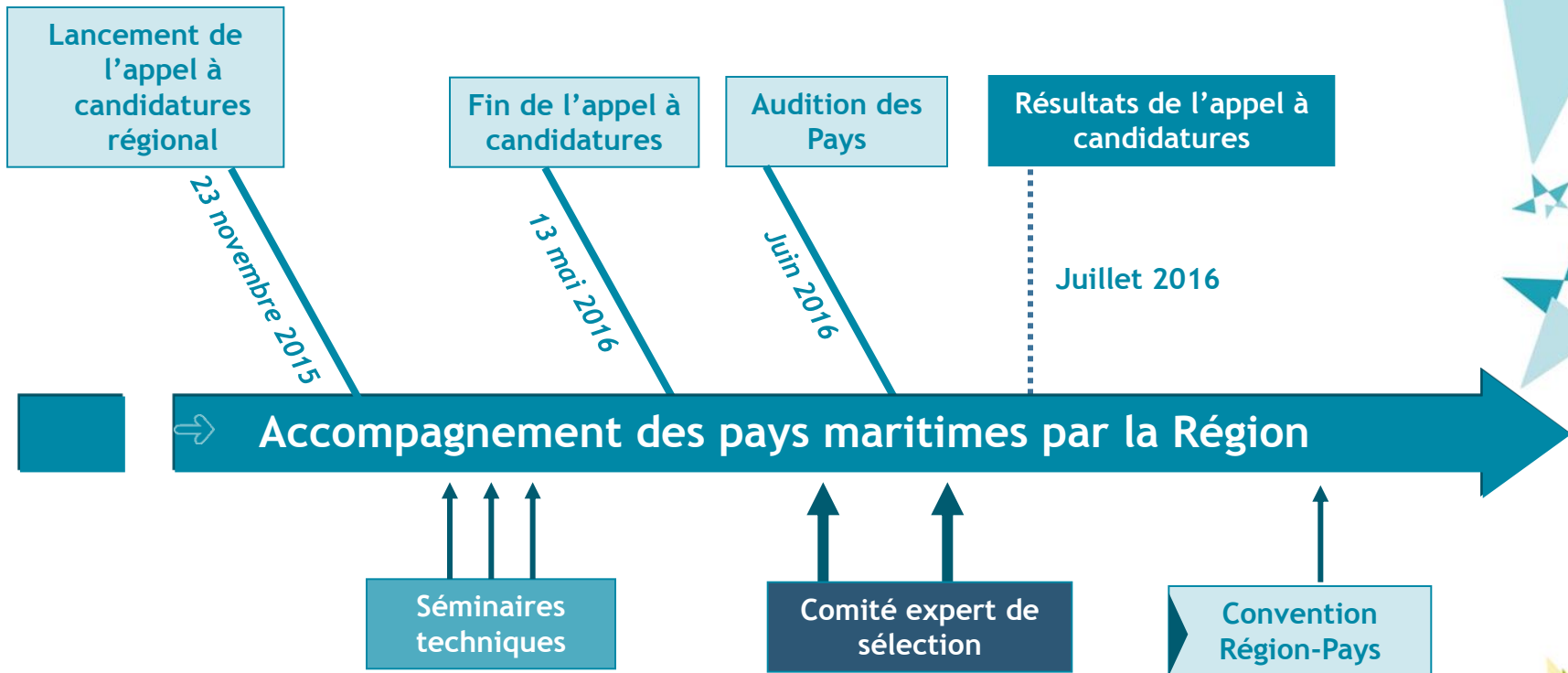


➔ 10 214 projets (353 en France)

## Nombre de projets « Axe 4 du FEP », par grandes thématiques



# ► Calendrier de mise en œuvre du DLAL FEAMP



## ► Critère de sélection des candidatures

- **La qualité de la stratégie (50%)** : la cohérence de la stratégie, la pertinence et le réalisme de la stratégie, le caractère novateur de la stratégie, la qualité des projets de coopération,
- **La qualité du partenariat (25%)** : la pertinence du portage du groupe, la nature et la qualité du partenariat, le processus d'implication des acteurs dans l'élaboration de la candidature, la qualité de la proposition de gouvernance,
- **La qualité de la mise en œuvre de la stratégie (25%)** : la qualité de la méthodologie du plan de suivi et d'évaluation, des procédures et du plan de communication, l'expérience et compétences de la structure candidate porteur de la candidature, robustesse de la structure porteuse du GALPA et du plan de financement.

## Indicateurs de réalisation

### Mesurer l'impact de la mise en œuvre de la stratégie DLAL FEAMP

- Emplois créés : création de nouvel d'emploi sur le territoire, obtenu par le financement direct du DLAL FEAMP (20 emplois créés en moyenne par DLAL sur l'ensemble de la programmation),
- Emplois maintenus : emploi existant, pérennisé par le financement direct du DLAL FEAMP (33 emplois maintenues en moyenne par DLAL sur l'ensemble de la programmation),
- Entreprises créées : création de nouvelle d'entreprise sur le territoire, obtenue par le financement du DLAL FEAMP (1 entreprise créée en moyenne par DLAL sur l'ensemble de la programmation).

## ► Critère de sélection des candidatures

- **La qualité de la stratégie (50%)** : la cohérence de la stratégie, la pertinence et le réalisme de la stratégie, le caractère novateur de la stratégie, la qualité des projets de coopération,
- **La qualité du partenariat (25%)** : la pertinence du portage du groupe, la nature et la qualité du partenariat, le processus d'implication des acteurs dans l'élaboration de la candidature, la qualité de la proposition de gouvernance,
- **La qualité de la mise en œuvre de la stratégie (25%)** : la qualité de la méthodologie du plan de suivi et d'évaluation, des procédures et du plan de communication, l'expérience et compétences de la structure candidate porteur de la candidature, robustesse de la structure porteuse du GALPA et du plan de financement.